



Congé parental, reprise et rdv drh surprenant

Par **Clavie84**, le **04/12/2009** à **14:42**

Bonjour,

Je suis actuellement en congé parental pour mon troisième enfant jusqu'au 31 décembre 2009. Je suis salarié d'une entreprise depuis le 19 septembre 2001 et en congé parental depuis mars 2006 (second enfant) ensuite diverses prolongations.

J'ai souhaité reprendre au 1 janvier à 80% jusqu'au 3 ans de mon troisième enfant.

J'ai souhaité rencontrer mon directeur de site le 10 juin dernier, entretien excellent, surcharge de travail pour ma collègue donc mon retour extrêmement favorable, ma demande en 80% (mercredi et aménagement d'horaires) acceptée.

Lettre remis en main propre le 12 octobre 2009.

Fin octobre 2009, j'appelle pour leur demander une attestation pour l'apje et l'entreprise où nous allons engagé une nourrice à domicile pour nos trois enfants. Il refuse de me la remettre car le nouveau DRH souhaite me rencontrer (le siège se trouve dans le nord de la France, nous sommes dans le vaucluse, DRH qui était avant l'adjoint du DRH, donc que je connais déjà).

RDV le 1 décembre.

Je m'assois face à mon directeur d'usine et mon drh. Il me demande mes motivations. Je lui répons : reprendre mon poste. Et là direct le drh me répond, j'accepte ta demande en 80% mais je te cache pas que dès ton retour je te proposerais un licenciement pour faute (que nous trouverons ensemble), indemnités et préavis ne seront pas déclarés pour que tu puisses touchés les assedics de suite. J'ai su deux jours après par mon directeur lui même que déjà le 10 juin, il était au courant de la situation.

Le drh m'a promis mon attestation et une lettre avec proposition indemnités et explications assedics par mail pour le 4 décembre. A l'heure-ci je n'ai toujours rien.

Est ce légale tout ça ? quels sont mes recours ? dois je me laisser faire ? je ne sais plus quoi

penser.

Je suis gestionnaire ressources humaines dans leur société et je sais qu'il y a du travail mais il me dit le contraire.

Merci par avance de votre aide.

Florence